



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DOULS

Délibération numéro :
2020/205

**Motion : l'avenir du Train
d'Equilibre du Territoire «
L'Aubrac »**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Le Comité Pluraliste interpelle les Maires suite aux conclusions de la convention citoyenne pour l'avenir du Train d'Equilibre du Territoire « L'Aubrac » qui est en très grand danger.

Rien, ni aucune garantie n'existe à ce jour, qui confirme de la part de l'Etat ou des Conseils Régionaux, le renouvellement de la Convention les liant, pour qu'il continue à circuler.

« L'Aubrac » symbolise la ligne de vie indispensable au Massif Central. Cette ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand – Paris doit bénéficier du plan de relance gouvernemental pour assurer sa pérennisation. Les populations ne comprendraient pas un grand écart entre les propositions financières gouvernementales pour le ferroviaire et la décision de fermer définitivement la ligne voyageur entre la Lozère, St Chély et le Cantal, St Flour – Neussargues.

Avec « L'Aubrac », son maintien dans le réseau ferré national c'est :

- Garantir la pérennisation de la ligne de Béziers à Clermont-Ferrand,
- Permettre une ligne SNCF pour l'industrie propre St Chély – Rodez – Toulouse pour la fabrication des véhicules électriques,
- Une ligne de vie pour l'agro-alimentaire et l'industrie : vers Sète, Port du Massif Central via Béziers.
- Une ligne utile aux emplois industriels,

- Une ligne de l'utilité en direction des scolaires,
- La promotion touristique des territoires traversés par la ligne.

Cette ligne a été inscrite dans le schéma européen Fret. Elle a donc été reconnue d'utilité publique européenne.

Aujourd'hui, nous nous devons de repenser la vie. Les dérèglements climatiques sont là pour nous le rappeler. Le ferroviaire est le système de transport le plus propre, économe d'énergie et d'espace, créateur d'emploi, bon pour l'environnement et la santé. Cette réorientation des transports pour une politique en faveur du ferroviaire permettra à terme de nombreuses économies financières pour la Collectivité et l'intérêt public.

Allons dans le sens de « l'Histoire ». Le Train « Aubrac » doit continuer d'exister.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la demande suivante qui sera adressée à :

« Monsieur Le Premier Ministre, Monsieur Le Ministre des Transports, Madame La Ministre de l'Ecologie, Madame La Présidente du Conseil Régional Occitanie, Monsieur Le Président du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes, je vous demande de renouveler la convention qui lie l'Etat, Les Conseils Régionaux, la SNCF pour que l'infrastructure ferroviaire de Béziers à Clermont-Ferrand soit correctement entretenue et modernisée, pour lever toutes les interdictions et limitations de vitesse, que le train « Aubrac » continue d'être un TET inter-cité avec du matériel rénové et bi-mode. »

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

